



Flash cultures n°36 - Mardi 02 novembre 2021

Avec le soutien financier de :

Message élaboré par les techniciens de la Chambre d'Agriculture du Jura, structure agréée sous le numéro FC 00551 pour le conseil indépendant à l'utilisation des produits phytosanitaires.



En raison du weekend de la Toussaint, ce Flash Cultures est réalisé à partir d'observations qui ont été faites les jeudi 28 et vendredi 29 octobre par beau temps.

À noter dans vos agendas, journée technique céréales-oléoprotéagineux mardi 30 novembre à Champdivers.

COLZA D'HIVER

***Stade :** Les situations sont extrêmement variables sur le terrain. Des petits colzas qui poussent mais qui restent encore sous les 10g de poids frais par pied. Ou les plus gros entre 50 et 100g de moyenne qui ne poussent plus ou peu avec des faims d'azote de plus en plus fréquentes dès lors qu'il n'y a pas eu d'apport d'azote minéral. Et entre les deux, des parcelles aux levées échelonnées où l'on a petit et gros colza.

*Ravageurs :

Charançon du bourgeon terminal (CHBT).

Sur le terrain : En cette fin de semaine, on piège dans toutes les cuvettes relevées. Le vol du charançon du bourgeon terminal se poursuit donc. Toujours aucune ponte observée. Compte-tenu de la pousse du colza, beaucoup de parcelles ne sont plus à risque, notamment en limon blanc. À l'inverse, les semis de septembre en terres argileuses de vallée sont toujours des situations à risque compte-tenu du faible poids frais du colza.

Pour les situations à risque, c'est-à-dire dont le poids frais est actuellement insuffisant, et ayant été traitées depuis moins d'une semaine, il n'est pas nécessaire de ré-intervenir. Dans le cas contraire, c'est-à-dire, si votre protection date de plus d'une semaine, il est préférable

de ré-intervenir.

Rappel : Pour les parcelles à risque (voir encadré et tableau 1), un traitement insecticide est conseillé. Réalisez un TNT dans chaque parcelle traitée.

Deux types de produits sont possibles :

- Une « pyréthrinolide », produit peu coûteux et efficace sur le charançon du bourgeon terminal au vu des analyses de résistance faites en 2021 dans le Jura dans le cadre du BSV. Par contre elle n'a pas d'efficacité sur les larves d'altises.

- Ou un Boravi WG à la dose 1,5kg/ha qui présente l'intérêt d'être efficace à la fois sur le charançon du bourgeon terminal et des larves d'altises. Il est beaucoup plus cher et son nombre d'application est limité à 2 par campagne. Si vous avez déjà appliqué un Boravi WG, en cas de nouvelle application, ce sera la dernière. Vous n'aurez donc plus de « cartouches » pour tirer sur les larves d'altises alors que l'on sait que leur nombre va augmenter constamment dans les 1 à 2 mois qui vont suivre. Si c'est seulement la première utilisation, il vous en restera encore une deuxième possible.

Sachant qu'il y a toutes les chances de devoir intervenir d'ici la fin de l'année contre les larves d'altises, il faut absolument préserver un et si possible 2 traitements Boravi WG. La pyréthrinolide semble donc plus adaptée.

Tableau n°1 : Captures de charançon du bourgeon terminal dans le réseau de parcelles jurassien suivi par la Chambre d'Agriculture du Jura dans le cadre du BSV

Commune	Date de semis	Captures hebdomadaires CHBT				Poids frais/pied Au 25/10
		11/10	18/10	25/10	29/10	
Saint-Aubin Limon blanc	26 juillet	0	1	1	Non relevé	83g
Montbarrey Limon blanc	18 août	0	12	21	6	45g
Annoire Terre noire	23 août	0	19	11	1	5g à 51g moyenne 33g
Vers sous Sellières Limon argileux	24 août	0	5	18	2	6 à 165g moyenne 66g
Relans Limon blanc	25 août	3	14	21	Non relevé	moyenne 59g
La Loye Terre noire	25 août	0	44	18	40	5 à 50g moyenne 22g
Balaiseaux Limon blanc	27 août	0	14	6	Non relevé	6g à 85g moyenne 66g
Saint-Aubin Limon blanc	27 août	0	19	77	7	9g à 62g moyenne 31g
Les Hays Limon blanc	28 août	1	3	4	3	moyenne 37g (zone petit pied 2g)
Saint-Lothain Limon argileux	28 août	0	2	5	1	1g à 21g moyenne 4g
Authume Limon argileux	30 août	2	88	50	9	10g à 75g
Vercia Limon argileux	12 septembre		0	2		moyenne 4g
Longwy sur le Doubs Terre noire	14 septembre	1	2	23	20	4g à 10g
Total		7	224	257	89	
moyenne/cuvette			17,2	19,8	9,9	

Grosse altise

Sur le terrain : Les captures de grosses altises régressent pour la cinquième semaine consécutive. Les traces de larves d'altises sont bien visibles dans toutes les parcelles de colza, mais aussi les larves (voir photos). Les berlèses en cours indiquent que le nombre de larves par pied des parcelles prélevées il y a 7 jours est supérieur ou égal à celui des parcelles prélevées il y a 14 jours. Mais il reste toujours inférieur au seuil d'intervention. Logiquement, et comme l'année dernière, plus on retarde les dates de prélèvement, plus le nombre de larves augmente. De nouvelles berlèses seront débutées prochainement. Il est encore trop tôt pour intervenir.



Photo n° 1 : Trous de larves d'altises + zone de passage de larves



Photo n° 2 : Trous de larves d'altises + zone de passage de larves



Photo n° 3 : Larve d'altise de grosse taille

Tableau n°2 : Captures de grosse altise dans le réseau de parcelles jurassien suivi par la Chambre d'Agriculture du Jura dans le cadre du BSV.

Commune	Date de semis	Captures hebdomadaires grosse altise								Captures cumulées
		13/09	20/09	27/09	4/10	11/10	18/10	25/10	29/10	
Saint-Aubin	26 juillet	1	0	2	0	2	1	1	Non relevé	7
Montbarrey	18 août	8	14	26	12	11	5	4	7	87
Annoire	23 août	2	10	14	6	18	10	3	8	71
Vers sous Sellières	24 août	4	16	6	5	2	1	4	1	39
Relans	25 août	2	9	4	2	3	5	2	Non relevé	27
La Loye	25 août	4	29	38	23	4	5	10	11	124
Balaiseaux	27 août	3	22	16	24	15	13	7	Non relevé	101
Saint-Aubin	27 août	1	6	14	21	18	12	10	2	84
Les Hays	28 août	2	9	6	1	8	3	5	3	37
Saint-Lothain	28 août	0	6	9	2	9	7	9	8	50
Authume	30 août	3	13	41	19	19	22	2	1	120
Vercia	12 septembre			1	1	0	2	2	Non relevé	6
Longwy sur le Doubs	14 septembre				2	2	10	3	3	20
Total		30	134	177	118	111	96	62	44	

BLE TENDRE D'HIVER

* **Stade** : 2 feuilles pour les parcelles les plus précoces soit des semis de tout début octobre. Levée-1 feuille pour les semis de la mi-octobre.

* **Pucerons**: les blés observés sont au stade 1 feuille. Les colonisations de pucerons sont très inférieures au seuil de traitement. Aucun traitement ne se justifie pour l'instant.

Il faut donc continuer la surveillance et procéder à des comptages lorsque les conditions d'observations sont les meilleures.

Tableau n°3 : pourcentage de pieds porteurs de pucerons dans les parcelles de BTH suivies

Lieu	Remarques	Stade Blé	%
Asnans	Semis 10/10	1F	0
Beaufort	Semis 16/10	1F	0
Ruffey sur Seille	Précédent colza sol travaillé	1F	2
Chaussin	Précédent colza sol travaillé	1F	0,5
Saint-Loup	Précédent maïs grain sol travaillé	1F	0

Seuil d'intervention : 10 % et plus de plantes porteuses d'au moins 1 puceron. En dessous de ce seuil, ne pas laisser séjourner les pucerons plus de 10 jours.

Cicadelles: En l'absence de plaque engluée, il faut parcourir la parcelle et s'arrêter de temps en temps pour compter les cicadelles devant soi sur 5m linéaires. Si l'on voit 5 cicadelles ou plus en moyenne par station, le risque est considéré comme élevé, il faut intervenir. Les cicadelles sont absentes ou peu nombreuses dans notre réseau que ce soit sur plaque engluée ou en se déplaçant dans la parcelle. Aucun traitement ne se justifie pour l'instant.

ORGE D'HIVER

* **Stade** : Début tallage pour les semis les plus précoces (fin septembre).

De levée à 1 à 2 feuilles pour la majorité des parcelles.

* **Pucerons** : Peut-être un peu plus de pucerons sur les OH que sur les blés. Mais la plupart des variétés sensibles de notre réseau ne justifient pas de traitement insecticide pour le moment. Les parcelles qui atteignent ou approchent le seuil d'intervention sont des parcelles supposées plus à risque, comme semis direct dans les pailles du précédent, parcelle abritée... Maintenir la surveillance sur les parcelles non traitées.

Tableau 4 : pourcentage de pieds porteurs de pucerons dans les parcelles d'OH suivies

Lieu	Remarques	Stade	%
Sermange	Semis 25/10	Début tallage	0
Les Hays	Semis 01/10	3F	0
Vincent	Semis 11/10	1F	6
Ounans	Semis 13/10	1F	0,5
Larnaud	Précédent colza sol travaillé	1F	4
Villevieux	Précédent blé sol travaillé	1F	2
Vincent	Précédent blé sol travaillé	1F	2
Vincent	Précédent maïs grain semis direct	1F	10
Desnes	Précédent blé sol travaillé	1F	2*
Villette les Dole	Sol travaillé	1F	0.2

*10% à l'abri de la haie

- ♦ Variétés non tolérantes, seuil d'intervention à la JNO : 10 % et plus de plantes porteuses d'au moins 1 puceron. En dessous de ce seuil, ne pas laisser séjourner les pucerons plus de 10 jours.
- ♦ Variétés tolérantes à la JNO : Amistar, Coccinel, Hirondella, KWS Borelly, KWS Exquis, KWS Feeris, KWS Filante, KWS Jaguar, KWS Joyau, LG Zebra, LG Zenica, LG Zodiac, Margaux, Perreolla, Rafaela, Sensation, Idilic, LG Caiman, Orione, RGT Segonita, Spazio.

* **Cicadelles** : voir blé.

Lutte contre le CHBT « simple comme une pesée ».

Il n'existe pas de seuil de traitement à propos du CHBT. Sa seule présence en cuvette est considérée comme un risque même si ce n'est que la larve qui peut faire des dégâts. Les insecticides étant inefficaces sur les larves, l'objectif de la lutte chimique est de détruire le charançon juste avant qu'il ne pond. D'une manière générale, on considère qu'il y a un risque 8 à 10 jours après les premières captures, temps nécessaire généralement aux femelles pour être aptes à pondre. Il n'y a pas de relation entre le nombre de captures dans une parcelle et le risque où les dégâts occasionnés par la suite. Il faut donc intervenir ni trop tôt ni trop tard. L'observation des premières pontes est un excellent indicateur pour bien positionner le traitement lorsqu'il est nécessaire, mais hélas très peu de conseillers et d'agriculteurs la maîtrise.

Cependant, cette règle de décision n'est plus suffisante dans notre département. Elle aboutit à faire traiter systématiquement tous les colzas y compris bon nombre de situations que l'on a appris à classer « sans risque ». C'est-à-dire où le traitement se révèle inutile grâce au suivi des témoins non traités.

Pour améliorer la lutte contre le CHBT, la Chambre d'Agriculture du Jura propose une grille de détermination du risque (ou non) en fonction du type de sol et du poids

frais du colza. Ce dernier doit être vérifié au moment où le traitement insecticide est conseillé, voire idéalement lorsque les premières pontes sont observées. Proposé depuis l'automne 2016, cette grille de décision a donné entière satisfaction sur un réseau de plus de 80 parcelles en 2016, 60 en 2017 et 50 en 2018. C'est-à-dire :

- qu'il n'y a pas eu de dégâts là où le risque est considéré comme faible et en l'absence de traitement insecticide,
- qu'il y a pu avoir des dégâts plus ou moins significatifs dans les situations considérées à risque en l'absence de traitement insecticide.

Comment faire : lorsqu'il est conseillé d'intervenir contre le CHBT, pesez vos pieds de colza. Pour cela, coupez au ras du sol et pesez au minimum 20 pieds représentatifs de votre parcelle. Puis, reportez-vous à la grille ci-dessous pour déterminer le risque et donc l'utilité ou non d'un traitement insecticide. En cas de colza hétérogène (ressemis...), tenir uniquement compte des moins développés sauf si les plus développés représentent plus de 20 pieds/m².

	SITUATION	
	A RISQUE*	SANS RISQUE**
Limons blancs Finage - Bresse	Si poids frais du colza < à 300 g/m ² ou si poids moyen < à 15 g/pied de colza	Si poids frais du colza > à 500 g/m ² ou si poids moyen > à 20 g/pied de colza
Tous les autres types de sol	Si poids frais du colza < à 1 000 g/m ² ou si poids moyen < à 50 g/pied de colza	Si poids frais du colza > à 1 000 g/m ² ou si poids moyen > à 50 g/pied de colza

Si le poids frais est compris entre 0,3 et 0,5 kg/m² ou entre 15 et 20 g/pied, le risque semble faible mais cela nécessite confirmation.

A RISQUE* : Traitement insecticide conseillé

SANS RISQUE** : Traitement insecticide déconseillé



Photo n° 4 : Poids frais en grammes par pied